



Plan d'activités 2024-2027 Faits saillants

Approuvé par le conseil d'administration

26 janvier 2024

Date

Approuvé par le ministre des Finances

Original signé le

29 avril 2024

Signature

Date

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

Table des matières

SOMMAIRE	3
ANALYSE DU CONTEXTE	5
Situation économique.....	5
Marchés financiers	6
Initiatives gouvernementales	6
Conformité réglementaire.....	7
PLAN DE COMMUNICATION	8
Plan d'activités.....	8
Plan de l'OOF relatif au personnel.....	8
Autres communications.....	8
OBJECTIFS DE 2024 À 2027.....	9
MANDAT ET LOI HABILITANTE	9
APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2024-27.....	11
1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province, y compris le programme des obligations vertes.	11
2. Gérer la dette, les placements, les Ontario Nuclear Funds et le risque financier de la province et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette.	11
3. Gérer les relations financières clés.....	13
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question.....	15
6. Gérer la disponibilité et la sécurité de l'environnement informatique	16
7. Poursuivre la transformation de l'environnement de travail afin de soutenir les valeurs culturelles de l'OOF.....	17
8. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique	18
9. Continuer à soutenir le gouvernement sur les priorités stratégiques clés, y compris la création et l'expansion de la Banque de l'infrastructure de l'Ontario.	18
INITIATIVES IMPLIQUANT DES TIERS	19
ORGANIGRAMME.....	20

SOMMAIRE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société d'État provinciale établie en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). Les initiatives figurant dans le *plan d'activités 2024-2027* de l'OOF seront axées sur l'atteinte des objectifs établis dans la Loi et dans la lettre d'instructions du ministre des Finances datée du 21 novembre 2023. Le présent plan d'activités couvre une période de planification. Voici les principales initiatives du plan pour la période de 2024 à 2027 :

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province, notamment le programme des obligations vertes, de manière à réduire au minimum les coûts des intérêts sur la dette pendant la durée du plan financier et au-delà, tout en procédant avec prudence en fonction des limites d'expositions au risque et en équilibrant, dans la mesure du possible, le profil d'échéance de la dette de la province.
2. Gérer la dette, les placements, les Ontario Nuclear Funds et le risque financier de la province et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette.
3. Gérer les relations financières clés en créant et en cultivant des relations avec des investisseurs dans les marchés existants et nouveaux ainsi que des relations avec les banques, les prestataires de services financiers et les courtiers en placement.
4. Fournir des services de gestion de trésorerie et des services bancaires centralisés à tous les ministères et veiller à ce que les services soient offerts efficacement.
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité, et mettre en œuvre les projets et politiques en question en offrant des analyses et des conseils sur les emprunts les moins coûteux, les placements et la gestion du risque dans les organismes publics, sur d'autres propositions financières ainsi que sur des dossiers de décision en matière de soutien opérationnel.
6. Gérer la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la capacité des systèmes financiers hautement personnalisés et intégrés et de l'environnement informatique afin que l'OOF et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) puissent s'acquitter de leur mandat.
7. Promouvoir et valoriser les valeurs culturelles de l'OOF. Le plan de l'OOF relatif au personnel définit une vision et un objectif directeurs, en alignant les priorités clés afin de maximiser la connexion et l'engagement des employés actuels et futurs de l'OOF.
8. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique afin de mieux soutenir la collaboration numérique, de renforcer l'utilisation des données pour la prise de décision et l'établissement de rapports, et de créer des gains d'efficacité pour mieux soutenir les

demandes croissantes en matière d'activités, de technologies de l'information (TI) et de cybersécurité.

9. Soutenir le gouvernement sur les priorités stratégiques clés, y compris la création et l'expansion de la Banque de l'infrastructure de l'Ontario.

ANALYSE DU CONTEXTE

Situation économique

Les prévisions de croissance économique mondiale ont continué à se modérer, car la persistance d'une inflation élevée des prix a entraîné un resserrement de la politique monétaire, y compris des augmentations des taux d'intérêt directeurs des banques centrales dans de nombreux pays.

Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario s'est maintenu au troisième trimestre 2023 après une augmentation de 0,4 % au trimestre précédent. Au troisième trimestre, le PIB réel de l'Ontario était supérieur de 5,5 % à son niveau d'avant la pandémie au quatrième trimestre 2019.

Bien que l'Ontario ait connu une croissance économique continue jusqu'au début de 2023, les taux d'intérêt élevés et le ralentissement de la demande mondiale pèsent sur les perspectives de croissance à court terme. Les responsables des prévisions dans le secteur privé¹ prévoient en moyenne que la croissance du PIB réel de l'Ontario ralentira de 1,1 % en 2023 à 0,4 % en 2024 avant de s'accélérer à 2,2 % en 2025, 3,0 % en 2026 et 2,5 % en 2027.

L'évolution future de l'inflation demeure un majeur important en ce qui a trait aux perspectives. Dans de nombreux pays, l'impact cumulé de la hausse des taux d'intérêt a commencé à modérer la hausse des prix. S'il existe un risque important que cette modération s'inverse, les banques centrales pourraient maintenir une politique monétaire plus stricte pendant plus longtemps ou resserrer davantage leur politique. Cela représente un risque important pour les économies mondiales, y compris pour l'économie aux États-Unis. Les taux d'intérêt élevés représentent également un risque pour les marchés d'actifs, y compris l'immobilier, car les prix continuent de s'ajuster pour refléter les conditions plus strictes de la politique monétaire.

Les conflits dans le monde pourraient continuer à perturber l'approvisionnement en matières premières essentielles et accroître davantage les risques. Bien que les perturbations de l'offre se soient atténuées au cours des derniers trimestres, elles continuent de représenter un risque accru pour l'économie mondiale.

Les États-Unis représentaient, en accueillant 78 pour cent des exportations ontariennes de marchandises en 2022, le plus important partenaire commercial international de la province de l'Ontario. Selon la moyenne de sondage des principaux économistes d'entreprise compilée par *Blue Chip Economic Indicators*, le PIB réel des États-Unis devrait avoir augmenté de 2,4 % en 2023. Les responsables des prévisions s'attendent en moyenne à une croissance du PIB réel aux États-Unis de 1,6 % en 2024 et de 1,7 % en 2025.

Le ralentissement de la demande mondiale et l'augmentation de la production ont contribué à la modération des prix mondiaux du pétrole brut. Les prix du pétrole brut du West Texas

¹ Basé sur la moyenne des prévisions du secteur privé au 9 janvier 2024.

Intermediate (WTI) sont passés d'une moyenne de 95 dollars américains par baril en 2022 à 78 dollars américains par baril en 2023. Des conditions de marché équilibrées devraient contribuer à maintenir le prix du pétrole brut du WTI à une moyenne de 79 dollars américains le baril de 2024 à 2027.

Le taux de change Canada-États-Unis est passé d'une moyenne de 76,82 cents américains en 2022 à 74,10 cents américains en 2023. Les responsables des prévisions du secteur privé s'attendent à ce que le dollar canadien passe de 74,43 cents américains en 2024 à 78,10 cents américains en 2027.

Marchés financiers

Le niveau élevé de l'inflation a incité les banques centrales de nombreux pays à relever les taux d'intérêt directeurs. De mars 2022 à juillet 2023, la Banque du Canada a fait passer les taux cibles du financement à un jour de 0,25 % à 5 %, contribuant à la hausse des taux des obligations d'État. La Banque a par la suite maintenu son taux cible de financement à un jour à 5 % jusqu'à la fin de 2023 et a signalé que son cycle d'augmentations du taux d'intérêt avait peut-être atteint son maximum.

Le taux de rendement des bons du Trésor canadiens à trois mois a augmenté de 2,3 % en 2022 pour s'établir à 4,8 % en 2023. Selon les responsables des prévisions du secteur privé, le taux de rendement des bons du Trésor canadiens à trois mois devrait s'établir en moyenne à 4,4 % en 2024, avant de passer à 3 % en 2025, et à 2,6 % en 2026 et en 2027. Les responsables des prévisions du secteur privé s'attendent à ce que le rendement des bons du Trésor américain à trois mois soit en moyenne de 4,8 % en 2024, de 3,6 % en 2025, de 2,8 % en 2026 et de 2,7 % en 2027.

Le rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans a été en moyenne de 3,3 % en 2023. Selon les responsables des prévisions du secteur privé, le taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans devrait être en moyenne de 3,4 % en 2024 et de 3,3 % en 2025 et en 2026, puis de 3,5 % en 2027. Les responsables des prévisions du secteur privé s'attendent à ce que le taux de rendement des obligations du gouvernement des États-Unis à 10 ans soit en moyenne de 3,9 % en 2024 et de 3,7 % en 2025, puis de 3,5 % en 2026 et en 2027.

Initiatives gouvernementales

L'OOF soutiendra le gouvernement dans la création et la mise en place de la Banque de l'infrastructure de l'Ontario.

L'Ontario procède à la mise à jour de son cadre pour les obligations vertes. Cette mise à jour permettra d'élargir l'éventail des offres potentielles d'obligations à l'avenir.

L'OOF continuera à offrir des prêts aux organismes publics en appui des initiatives gouvernementales.

L'OOF fournira aussi des analyses et conseils financiers, au besoin, notamment les investissements de la province dans ses entreprises commerciales. Il fournira également des analyses et des conseils en vue de réduire les coûts, d'accroître l'efficacité et de maximiser la valeur.

Conformité réglementaire

L'OOF veillera à ce que l'information que la province doit divulguer en lien avec son émission de titres de créance dans les documents connexes, les rapports publiés périodiquement (notamment le Budget, les résultats financiers trimestriels, les Comptes publics et l'Énoncé économique de l'automne) et d'autres documents d'information publiés ou déposés en vertu des lois et règles sur les valeurs mobilières applicables aux États-Unis, au Luxembourg, en Australie et en Suisse soit déposée en temps voulu et conformément à ces exigences. L'OOF réalisera un suivi continu des exigences réglementaires afin de s'assurer que la province dispose d'un accès à ces marchés en permanence.

PLAN DE COMMUNICATION

Plan d'activités

Le plan d'activités de l'OOF sert d'outil à l'interne pour la direction et le personnel dans l'élaboration des plans de programmes et d'outil d'évaluation du rendement de l'organisme grâce à la production régulière de rapports sur les initiatives à l'intention du conseil d'administration. Le plan communique de plus les objectifs opérationnels de l'OOF au ministre et au ministère des Finances.

Plan de l'OOF relatif au personnel

Le plan relatif au personnel de l'OOF fournit une orientation stratégique et une vision pour maximiser les liens et l'engagement des employés actuels et futurs de l'OOF, et sert de guide pour la transformation en alignant les priorités clés sur les expériences en matière de ressources humaines et de culture à l'OOF.



Autres communications

L'OOF compte un certain nombre de parties intéressées externes, dont des investisseurs individuels et institutionnels, des courtiers en valeurs mobilières, des banques et des agences de notation. L'OOF emploiera diverses méthodes pour communiquer avec le public et ses parties intéressées pour la période de 2024 à 2027, dont les suivantes :

1. Sites Web (comprenant entre autres des renseignements sur les dépenses) : www.ofina.on.ca; www.ontariosavingsbonds.com; www.ofina.on.ca/algp;
2. Budget, Énoncé économique de l'automne, comptes publics et mises à jour trimestrielles;

3. Fiches de renseignements, présentations à l'intention des investisseurs, bulletin d'information sur les obligations vertes, mises à jour vidéo du directeur général et autres documents destinés aux investisseurs (offerts sur le site Web de l'OOF, sur LinkedIn et sur X (anciennement Twitter));
4. Rapport annuel.
5. Dépôt de documents réglementaires; et
6. Plan d'activités.

Nous emploierons d'autres moyens de communication au cours de l'année, par exemple des rencontres avec les investisseurs et des entretiens réguliers avec les agences de notation.

OBJECTIFS DE 2024 À 2027

La liste des principaux objectifs pour 2024-2027 est présentée ci-dessous. L'OOF continuera à s'adapter et à traiter tous les enjeux qui pourraient survenir en lien avec l'incertitude économique actuelle.

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province, y compris le programme des obligations vertes
2. Gérer la dette, les placements, les Ontario Nuclear Funds et le risque financier de la province et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette.
3. Gérer les relations financières clés
4. Fournir des services de gestion de trésorerie et des services bancaires centralisés à tous les ministères et veiller à ce que les services soient offerts efficacement.
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question
6. Gérer la disponibilité et la sécurité de l'environnement informatique nécessaire à l'accomplissement du mandat de l'OOF.
7. Poursuivre la transformation de l'environnement de travail afin de soutenir les valeurs culturelles de l'OOF.
8. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique.
9. Continuer à soutenir le gouvernement sur les priorités stratégiques clés, y compris la création et l'expansion de la Banque de l'infrastructure de l'Ontario.

MANDAT ET LOI HABILITANTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société d'État provinciale établie en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). La Loi établit les objectifs de l'OOF. Conformément à cette loi, l'OOF :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir un large éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF s'engage, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, à respecter ses valeurs essentielles que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation.

La *Loi sur la gestion des finances publiques* décrit également certains pouvoirs financiers exercés par les employés de l'OOF pour le compte du ministre des Finances en vue de réaliser les emprunts de la province, de gérer sa dette et de placer ses réserves de liquidités.

APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2024-27

Nos activités seront axées sur le soutien aux orientations stratégiques présentées ci-dessous.

1. *Mettre en application le programme d'emprunt de la province, y compris le programme des obligations vertes.*

L'OOF s'efforce de veiller à ce que les emprunts de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) soient avantageux sur le plan financier et exécutés de manière prudente en fonction des limites d'exposition au risque ainsi que de façon à équilibrer le profil d'échéance de la dette de la province. Dans l'*Exposé économique de l'automne 2023*, le total des emprunts publics à long terme devrait s'élever à 34,7 milliards de dollars pour 2023-2024, à 37,4 milliards de dollars pour 2024-2025 et à 37,0 milliards de dollars pour 2025-2026. L'achèvement du programme d'emprunt et la gestion des risques susceptibles de découler de l'évolution de l'économie mondiale et des marchés font partie intégrante du mandat de l'OOF.

Plan de mise en œuvre

- Satisfaire aux besoins de la province de façon prudente et avantageuse sur le plan financier en ce qui a trait au financement, selon ce qui est possible dans le contexte économique et fiscal actuel.
 - Poursuivre la surveillance du marché des obligations vertes en vue de noter des occasions d'émission dans le cadre du programme d'obligations vertes. L'Ontario demeure un chef de file dans le domaine des obligations vertes en dollars canadiens et continuera de collaborer avec d'autres provinces et émetteurs, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral (ministère des Finances Canada), au profit de la mise en œuvre de son programme d'obligations vertes. L'Ontario procède à la mise à jour de son cadre pour les obligations vertes. La mise à jour comprend une meilleure harmonisation des catégories du cadre avec les principes des obligations vertes grâce à une formulation normalisée, ainsi que l'élargissement de la notion des obligations vertes à celle des obligations durables afin de permettre une plus grande diversité d'offres potentielles d'obligations à l'avenir.
 - Déposer les documents réglementaires exigés par les organismes suivants et tout autre organisme de réglementation pertinent : la U.S. Securities & Exchange Commission (SEC), la Bourse du Luxembourg (BdL) et l'Australian Securities Exchange (ASX). Mener les conférences téléphoniques exigées dans le cadre du contrôle diligent avec les preneurs fermes et courtiers associés aux titres de créance de la province et avec leurs conseillers juridiques.
2. *Gérer la dette, les placements, les Ontario Nuclear Funds et le risque financier de la province et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la*

province, notamment du rapport sur les progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette.

L'OOF gère les portefeuilles de dette et de réserves de liquidités ainsi que des fonds d'investissement centralisés et réservés pour le compte de divers organismes publics, en plus de réaliser une gestion conjointe des activités de placement des Ontario Nuclear Funds avec OPG. L'OOF atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés de capitaux en appliquant des politiques de gestion du risque caractérisées par la prudence qui visent à minimiser les risques financiers grâce à un respect des limites approuvées en matière d'exposition au risque et de pertes. Les politiques de gestion des risques et les limites d'exposition aux programmes sont examinées et approuvées par le conseil d'administration tous les deux ans. L'OOF contribue également aux objectifs et aux prévisions en matière d'intérêts sur la dette, d'emprunts, de gestion de la dette et de dette totale et nette, ainsi qu'aux projections de l'impact fiscal du secteur de l'électricité dans le cadre du Budget, de l'Énoncé économique pour l'automne et d'autres mises à jour financières trimestrielles, en plus de fournir les résultats finaux pour les comptes publics. L'OOF fournit aussi les mises à jour relatives aux progrès à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario au profit du Budget et de l'Énoncé économique pour l'automne.

Plan de mise en œuvre

- Générer des économies sur les coûts des intérêts sur la dette à partir des activités prudentes de placement des réserves de liquidités en fonction des limites d'exposition au risque, et à partir des fonds d'investissement centralisés et réservés associés à divers organismes publics. Gérer les placements des Ontario Nuclear Funds en collaboration avec OPG.
- Veiller à ce que les taux d'intérêt, les taux de change et l'exposition au crédit se trouvent à l'intérieur des limites établies dans les politiques.
- Contribuer au budget annuel de la province, à l'Énoncé économique pour l'automne, aux comptes publics et aux finances trimestrielles, y compris les perspectives du secteur de l'électricité, donner des conseils sur l'impact potentiel des scénarios et initiatives budgétaires sur les ratios de la dette intérieure, de la dette totale et de la dette nette et de la viabilité de la dette (y compris la dette nette par rapport au PIB, la dette intérieure par rapport aux recettes et la dette nette par rapport aux recettes), les objectifs d'emprunt, les cotes de crédit et les réactions des marchés financiers. Continuer à jouer un rôle important dans l'élaboration du budget annuel de la province, de l'Énoncé économique pour l'automne (y compris la stratégie de réduction du fardeau de la dette) et des déclarations trimestrielles en fournissant des informations financières opportunes et précises.

3. *Gérer les relations financières clés*

L'OOF veille à ce que les investisseurs et la communauté financière au Canada et à l'étranger obtiennent des renseignements financiers à jour en temps opportun afin de pouvoir prendre des décisions éclairées au sujet des titres de créance de la province de l'Ontario. Les activités de relations avec les investisseurs de l'OOF soutiennent l'atteinte des objectifs du programme d'emprunt en conservant les investisseurs qui optent pour les titres de la province et en en trouvant de nouveaux. L'OOF veille également à ce que les agences de notation comprennent les politiques, le budget et le rendement financier de la province et témoignent de ces facteurs comme il se doit dans leurs rapports et leurs décisions relatives aux cotes.

L'OOF gère les relations que le gouvernement entretient avec les institutions financières, et plus particulièrement les principales banques canadiennes et internationales, leurs filiales axées sur le courtage de valeurs mobilières ainsi que leurs agents de dépôt et agents financiers. Cela comprend l'acquisition et le suivi, pour le compte de la province et de certaines sociétés d'État, de produits et services avantageux sur le plan financier.

Plan de mise en œuvre

- Appuyer le programme d'emprunt de la province en établissant et en cultivant des relations avec les investisseurs dans les marchés actuels et de nouveaux marchés. Créer en temps opportun des produits fournissant des renseignements utiles pour les relations avec les investisseurs, notamment des mises à jour du site Web et des réseaux de médias sociaux de l'OOF.
- Maintenir d'étroites relations et un dialogue continu avec les agences de notation afin qu'elles demeurent au courant de la situation, des priorités et des initiatives de la province en ce qui a trait aux finances.
- Gérer les relations qu'entretient l'Ontario avec les banques, les prestataires de services financiers et les maisons de courtage de valeurs mobilières.
- Assurer la liaison avec le personnel du Bureau de la vérificatrice générale pour obtenir le consentement de la vérificatrice générale à l'utilisation du rapport d'auditeur indépendant dans les documents d'offre de la province et les documents d'information financière déposés auprès des organismes internationaux de réglementation des valeurs mobilières., conformément aux normes d'assurance du Manuel de CPA Canada.
- Conclure des swaps garantis et réaliser leur tenue en collaboration avec les banques jouant le rôle de contreparties en vue de limiter les pertes financières qui résulteraient d'un incident de crédit.
- Gérer les changements découlant des réformes du domaine financier et de la réglementation connexe, notamment en jouant le rôle de liaison avec les responsables de la réglementation et leurs avocats, au besoin.

4. *Fournir des services de gestion de trésorerie et des services bancaires centralisés à tous les ministères et veiller à ce que les services soient offerts efficacement.*

L'OOF offre à la province des services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés. Une prestation efficace de ces services permet une prestation efficiente des services provinciaux et contribue à minimiser les intérêts associés au service de la dette. L'OOF est responsable des fonctions de règlement, de paiement, de comptabilité et de production de rapports associées aux programmes de gestion de la dette de la province et de la SFIEO, ainsi qu'à la production des rapports de l'OOF et de la SFIEO.

Plan de mise en œuvre

- Mettre en œuvre des solutions bancaires rentables et efficaces visant à accroître l'efficacité des processus de recouvrement et de décaissement pour les ministères et leurs organismes. En ce qui concerne les recettes, il s'agit de mettre en œuvre des outils tels que l'imagerie des chèques, le paiement des factures par les entreprises et la solution Demander un paiement d'Interac. En ce qui concerne les décaissements, il s'agit d'élargir l'utilisation des cartes prépayées, des transferts électroniques de fonds (TEF) et d'étendre l'utilisation des virements électroniques Interac. L'adoption des paiements électroniques contribuera à la réduction des processus papier routiniers peu complexes et de grand volume.
- L'OOF compte veiller à ce que la province dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations financières, et plus particulièrement en ce qui a trait aux programmes d'emprunt dont la valeur annuelle est supérieure à 30 milliards de dollars.
- Le maintien de l'engagement de l'OOF à respecter les normes de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS) demeure une priorité. L'objectif est d'assurer la réalisation des examens externes obligatoires, en veillant à ce que la conformité de la province à toutes les normes de sécurité des données imposées par le Conseil des normes de sécurité PCI soit à jour.
- Collaborer avec le fournisseur de services marchands pour évaluer collectivement la viabilité de l'introduction de nouveaux produits de cartes à valeur ajoutée et de technologies de pointe pour la province. Maintenir une collaboration continue avec les associations industrielles, les fournisseurs de services de paiement, les administrations provinciales et fédérales afin de faire progresser les efforts de modernisation des paiements adaptés aux défis uniques du secteur public. Poursuivre la prestation rigoureuse et en temps opportun à la SFIEO de services de règlement et de paiement, notamment le règlement des contrats d'alimentation électrique de la SFIEO.
- L'OOF compte continuer de collaborer avec la Division du contrôleur provincial afin de formuler de la rétroaction visant le chapitre 2 du Rapport annuel du BVGO qui traite des comptes publics de l'Ontario.

- Continuer à suivre et à évaluer les nouveaux développements comptables des organismes nationaux et internationaux d'établissement des comptes qui ont une incidence sur l'établissement des rapports de la province et de ses organismes. L'OOF compte prodiguer des conseils au contrôleur provincial et aux entités externes de surveillance des pratiques comptables en ce qui a trait à la façon dont la modification des normes comptables toucherait la dette de la province et les intérêts sur la dette.

5. *Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question*

L'OOF offre des analyses et des modélisations ainsi que des conseils financiers au MFO, à d'autres ministères, à la SFIEO, à des sociétés d'État et à d'autres organismes publics en ce qui a trait aux politiques et projets financiers, aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité et aux emprunts sur les marchés des capitaux. L'OOF offre également de l'aide pour structurer et conclure des transactions financières et retenir les services de conseillers financiers du secteur privé. L'OOF continuera de collaborer avec le MFO, d'autres ministères et Infrastructure Ontario pour soutenir et faciliter la mise en œuvre des initiatives gouvernementales, le cas échéant.

Plan de mise en œuvre

- Élaborer des politiques en matière de taux d'intérêt, d'emprunt, de placement et de gestion du risque, et prodiguer des conseils à l'intention des ministères et des organismes publics en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à d'autres questions touchant le financement.
- Prodiguer des conseils aux ministères, organismes et autres organismes publics à l'égard des emprunts avantageux, des placements, des stratégies de rehaussement du crédit et de la gestion du risque au sein des organismes publics, notamment les prêts offerts par l'OOF aux organismes publics dans un contexte général. S'il y a lieu, offrir de l'aide au profit de la structuration des transactions financières.
- Offrir, au besoin, du soutien au gouvernement en ce qui a trait aux prêts et aux garanties de prêts du MFO.
- Donner des conseils sur les transactions qui exigent des garanties de la part de la province ou des garanties qui pourraient par ailleurs alourdir l'endettement ou les dettes latentes de l'Ontario.
- Appuyer les analyses et conseils sur les initiatives gouvernementales, y compris les propositions de soutien aux entreprises pour les divers secteurs industriels de l'Ontario.
- Poursuivre l'étroite collaboration de l'OOF avec Croissance Ontario en ce qui a trait aux méthodes de gestion des investissements de la province dans le secteur ontarien du capital-risque.
- Prodiguer des conseils, au besoin, en ce qui a trait à l'évaluation des actifs de la province, notamment les investissements dans ses entreprises commerciales.

- Fournir des services consultatifs financiers aux ministères et aux organismes gouvernementaux afin de soutenir la gouvernance, l'analyse et la mise en œuvre d'initiatives politiques clés.
- Fournir une analyse politique et financière, et mettre en œuvre, le cas échéant, des politiques et des initiatives liées au secteur de l'électricité qui pourraient avoir des répercussions fiscales, financières et/ou économiques pour la province et/ou la SFIEO.
- Fournir des services de diligence raisonnable et des conseils financiers au ministre des Finances sur les demandes reçues dans le cadre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGAA) afin de faciliter la participation des Autochtones aux projets d'infrastructure électrique.
- Fournir des services d'administration de prêts au ministère de l'Énergie pour son prêt provincial de 1,3 milliard de dollars destiné à appuyer un projet de raccordement de 16 communautés éloignées des Premières Nations au réseau électrique de l'Ontario.
- Surveiller et fournir des projections fiscales et financières pour la province et la SFIEO, y compris des analyses et des conseils au ministre des Finances sur les recettes et les dépenses, la situation financière et la dette de la SFIEO, ainsi que des rapports continus sur les sources de revenus et les dépenses de la SFIEO et la gestion des contrats des producteurs privés d'électricité.
- Offrir des analyses et des conseils en soutien à une administration efficace de l'ONFA et d'autres initiatives ayant trait au passif dans le domaine nucléaire, y compris des conseils sur la mise à jour du plan type pour l'ONFA proposé par OPG, le suivi et l'examen de la mise en œuvre continue par OPG de ses obligations au titre de l'ONFA, l'approbation des budgets annuels de l'ONFA et le suivi de la valeur des Nuclear Funds dans le cadre des exigences de la CCSN visant les garanties financières.
- Offrir des analyses et des conseils sur les questions d'approvisionnement, de financement et de recouvrement des coûts des centrales nucléaires existantes, nouvelles et remises à neuf, y compris pour le passif nucléaire.

6. *Gérer la disponibilité et la sécurité de l'environnement informatique*

La fiabilité et la sécurité des technologies de l'information sont essentielles pour que l'OOF puisse s'acquitter de son mandat. Les fonctions financières de l'OOF sont soutenues par l'infrastructure technologique de la Division de la technologie de l'information qui offre une disponibilité, une intégrité, une sécurité et une capacité de performance élevées à un coût compétitif. La Division de la technologie de l'information peut fournir et maintenir efficacement des systèmes et services financiers de pointe grâce à la gestion interne des technologies de l'information par l'OOF.

Plan de mise en œuvre

- Fournir un environnement technologique hautement disponible capable d'assurer un temps de disponibilité annuel de 99,98 pour cent pendant les heures normales de travail.

- Contrôler en permanence la disponibilité, la capacité et les performances des systèmes.
- Mener régulièrement des processus de gestion des vulnérabilités et des correctifs critiques.
- Promouvoir une culture de la cybersécurité à tous les niveaux de l'organisation grâce à des communications continues, à la sensibilisation des utilisateurs à la sécurité, à des partenariats et à des améliorations technologiques.
- Continuer à renforcer le programme de cybersécurité au moyen d'une feuille de route fondée sur les risques et alignée sur le(s) cadre(s) moderne(s) de cybersécurité.
- Moderniser et améliorer en permanence les systèmes afin d'atténuer les risques technologiques.
- Rechercher des solutions qui favorisent la conformité et l'efficacité des processus de l'OOF.
- Examiner, tester et mettre à jour le cadre du plan de continuité des activités de l'OOF en y intégrant les enseignements tirés de l'expérience.
- Optimiser et renforcer la résilience des solutions de travail à distance et hybrides.
- Examiner l'environnement de sécurité, en partenariat avec l'équipe de vérification interne, en continuant à effectuer régulièrement des tests de pénétration de la cybersécurité et des examens périodiques du programme de cybersécurité et des contrôles généraux de la TI dans le cadre du plan de vérification interne annuel.

7. *Poursuivre la transformation de l'environnement de travail afin de soutenir les valeurs culturelles de l'OOF.*

S'appuyant sur l'adoption par l'OOF de ses valeurs fondamentales que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilité (RITA), le premier plan de l'OOF relatif au personnel (le « plan ») a été officiellement publié en septembre 2022. Le plan représente la première stratégie globale de l'OOF en matière de ressources humaines qui vise à aider le personnel à atteindre son plein potentiel en créant un lieu de travail qui renforce nos valeurs fondamentales.

Plan de mise en œuvre

- Le plan de l'OOF relatif au personnel, le plan de travail de l'OOF en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et le groupe consultatif de l'OOF pour l'EDI reconnaissent que l'OOF est une communauté de personnes précieuses qui apportent d'importantes contributions à la réalisation de notre mandat et se concentre sur trois aspirations :
 1. Nous sommes une équipe de divers professionnels, dirigée par une équipe responsable et transparente, travaillant à la réalisation d'une vision commune.
 2. Nous croyons qu'il faut investir dans l'apprentissage et le perfectionnement de CHAQUE personne afin qu'elle s'épanouisse dans ses fonctions actuelles et qu'elle soit prête à saisir les occasions qui se présenteront à elle à l'avenir.
 3. Nous reconnaissons que l'avenir du travail est là et que nous devons nous moderniser activement pour garder une longueur d'avance et renforcer notre résilience face au changement.

- Continuer à renforcer les capacités de la main-d'œuvre de demain par l'entremise du comité de participation des étudiants pour les stagiaires de l'OOF et du programme de perfectionnement par rotation de la Division des marchés financiers.
- Faire connaître le Laboratoire pour l'innovation de l'OOF en le présentant comme une occasion offerte aux employés de renforcer leurs capacités et leur état d'esprit en matière d'innovation dans le cadre d'ateliers de formation, tout en laissant place à la discussion ouverte.
- Poursuivre le rajeunissement organisationnel en plusieurs phases qui a débuté en février 2023 afin de moderniser le travail et la culture de l'OOF. Le renouvellement se concentre sur des domaines clés liés à la culture du lieu de travail, à l'apprentissage et au développement, à l'avancement professionnel et à la planification de la relève.

8. *Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique*

L'OOF prévoit d'accélérer les initiatives de transformation numérique afin de mieux soutenir le nouveau modèle de travail hybride, de renforcer l'utilisation des données pour la prise de décisions et l'établissement de rapports, et de générer des gains d'efficacité afin de mieux soutenir les demandes croissantes en matière d'activités, de technologie de l'information et de cybersécurité.

Plan de mise en œuvre

- Donner la priorité aux initiatives de transformation afin d'obtenir des outils hybrides modernes et de nouvelles capacités permettant à l'organisme de remplir son mandat.
- Adopter une approche axée sur le nuage, qui comportera une stratégie relative aux données, pour les solutions et les services informatiques afin de réduire les frais généraux d'exploitation permanents en vue d'établir et de maintenir un programme informatique résilient et durable.
- Faire face aux contraintes de capacité en ayant recours à des services en sous-traitance pour accélérer le changement.
- Explorer les possibilités offertes par l'IA, telles que l'IA générative, l'apprentissage automatique et les offres de services intégrés sur le nuage afin d'améliorer ou d'automatiser les processus opérationnels.
- Former le personnel à tous les niveaux sur le fonctionnement de l'IA, son impact sur la main-d'œuvre et les plus récentes percées en matière d'IA.

9. *Continuer à soutenir le gouvernement sur les priorités stratégiques clés, y compris la création et l'expansion de la Banque de l'infrastructure de l'Ontario.*

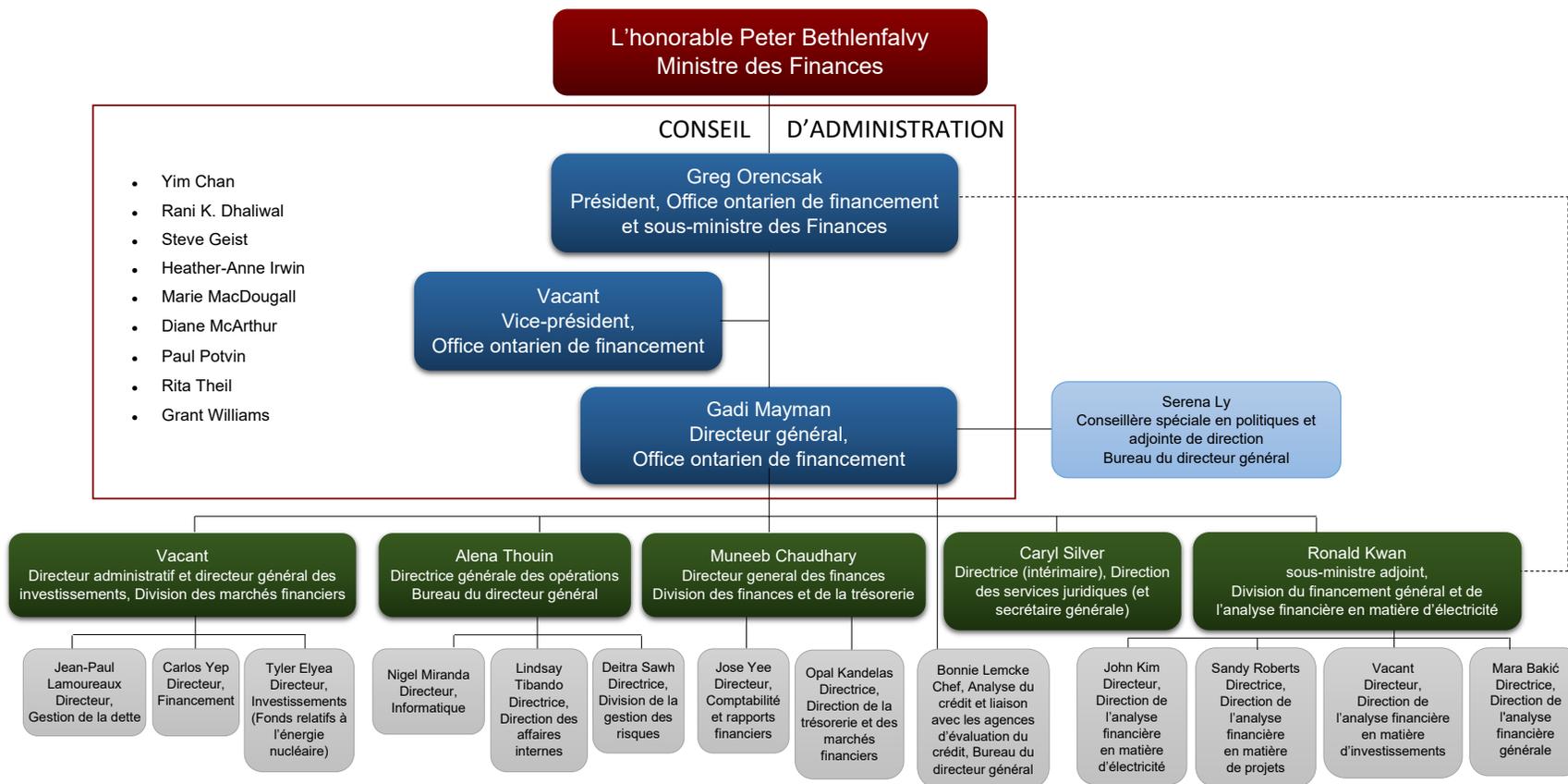
Plan de mise en œuvre

- Fournir un soutien opérationnel initial et un soutien à l'intégration à la Banque de l'infrastructure de l'Ontario pour permettre à l'entité de passer à un modèle opérationnel indépendant.
- Collaborer avec les ministères et les organismes gouvernementaux pour aider à constituer des réserves de projets potentiels pour la Banque de l'infrastructure de l'Ontario.
- Travailler avec le ministère des Finances pour soutenir les approbations gouvernementales nécessaires et la mise en œuvre des cadres de gouvernance et de responsabilité.

INITIATIVES IMPLIQUANT DES TIERS

Comme le décrit le plan d'activités, l'OOF entretient plusieurs relations actives avec des tiers afin de s'acquitter de son mandat.

ORGANIGRAMME



Remarque : La composition des comités du conseil d'administration est présentée sur le site Web. Au 8 janvier 2024.